

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **88401791.4**

51 Int. Cl.4: **B 65 D 25/22**

22 Date de dépôt: **08.07.88**

30 Priorité: **27.07.87 FR 8710630**

43 Date de publication de la demande:
01.02.89 Bulletin 89/05

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **SOCIETE DE CONSEILS ET D'ETUDES DES EMBALLAGES S C E E**
Avenue des Sablons B.P. No. 30
F-77230 Dammartin En Goele (FR)

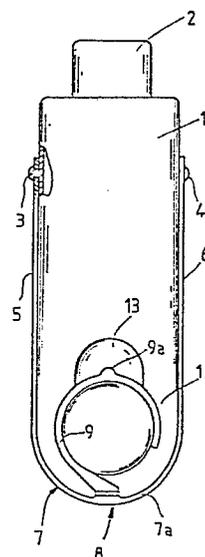
72 Inventeur: **Lucas, Marthe Francine**
16 rue du puits des esquilles
F-34000 Montpellier (FR)

74 Mandataire: **Madeuf, René Louis et al**
Cabinet Madeuf 3, Avenue Bugeaud
F-75116 Paris (FR)

54 **Dispositif de suspension pour flacons et autres récipients utilisables, en particulier dans une salle d'eau.**

57 Dispositif de suspension pour flacons ou autres récipients devant être utilisés dans une cabine de douche ou une baignoire, caractérisé en ce que le récipient comporte au moins un axe (3, 4) pour au moins une branche (5, 6) reliée par une charnière (8) à un organe de suspension (9), ledit axe (3, 4) étant disposé sur le récipient (1) à un niveau situé au-dessus du centre de gravité de ce récipient.

FIG.1



Description

Dispositif de suspension pour flacons et autres récipients utilisables, en particulier dans une salle d'eau.

Différents produits de toilette ainsi que des cosmétiques sont utilisés dans des salles d'eau, en particulier dans des cabines de douche et baignoires. Ces produits sont le plus souvent liquides ou sous forme de gels relativement fluides et sont contenus dans des flacons ou pots qu'il ait souvent malaisé de fixer à un emplacement stable empêchant que le flacon ou pot soit renversé.

Il a été proposé de munir des flacons à leur base d'un crochet ou d'un cordonnet ; cette disposition fait que le flacon se trouve en position retournée, ce qui oblige par conséquent qu'il soit convenablement fermé avant d'être accroché.

Les pots doivent être obligatoirement posés sur une surface plane et de ce fait, il est fréquent qu'ils tombent dans le réservoir de douche ou que de l'eau y pénètre.

L'invention résout le problème exposé dans ce qui précède tout en permettant la réalisation de flacons de forme esthétique et sans que le dispositif de suspension augmente l'encombrement du flacon ou pot et sans qu'il risque d'accrocher des objets annexes.

Conformément à l'invention, le dispositif de suspension pour flacons et autres récipients devant être utilisés dans une cabine de douche ou une baignoire est caractérisé en ce que le récipient comporte au moins un axe pour au moins une branche reliée par une charnière à un organe de suspension, ledit axe étant disposé sur le récipient à un niveau situé au-dessus du centre de gravité de ce récipient.

Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Des formes de réalisation de l'objet de l'invention sont représentées, à titre d'exemples non limitatifs, aux dessins annexés.

La fig. 1 est une élévation de face, partie en coupe, d'un flacon muni du dispositif de suspension de l'invention.

La fig. 2 est une élévation latérale, partie en coupe, correspondant à la fig. 1 mais tournée de 90°.

La fig. 3 est une élévation partielle, analogue à la fig. 1 illustrant une position particulière.

La fig. 4 est une élévation de face illustrant l'invention dans son application à la suspension d'un pot.

La fig. 5 est une élévation latérale correspondant à la fig. 4.

Les fig. 1 à 3 illustrent une réalisation selon laquelle un flacon, par exemple un flacon de shampoing ou d'un autre produit destiné à être utilisé dans une cabine de douche ou dans une baignoire, est constitué par un corps allongé qui est fermé par un bouchon-capsule 2. Le flacon 1 est muni d'axes 3,4 qui peuvent de préférence venir de moulage en même temps que le corps dudit flacon.

Les axes 3 et 4 servent à l'articulation des extrémités des branches 5,6 d'un étrier 7 avantageusement conformé pour épouser la forme du flacon.

Les axes 3 et 4 sont disposés de préférence au-dessus du centre de gravité du flacon 1 lorsque celui-ci est plein.

L'étrier 7 est relié de préférence par la partie médiane de sa traverse 7a par une charnière 8 à un organe de suspension 9.

Lorsque l'étrier 7 est fabriqué en matière synthétique comme cela est le cas le plus fréquent, la charnière 8 est constituée par une partie amincie interposée entre l'organe de suspension 9 et la traverse 7a.

Pour augmenter la flexibilité de la charnière, il est possible, ainsi que l'illustre la figure 2, de la constituer par un segment 10 séparé de la traverse 7a de l'étrier par une partie amincie 11 et de l'organe de suspension 9 par une seconde partie amincie 11a.

L'organe de suspension 9 est illustré au dessin sous la forme d'un crochet qui est conformé pour être inséré dans un logement 12 prévu dans la face correspondante du corps de flacon 1. Le logement 12 est de préférence prévu pour exercer une légère contrainte sur l'organe de suspension 9 afin que celui-ci soit verrouillé contre la paroi du flacon lorsque l'organe de suspension 9 est constitué par un crochet. Comme cela est représenté, le verrouillage peut être obtenu en prévoyant que le logement 12 soit de dimension quelque peu différente de celle dudit crochet, ce qui a pour effet de le déformer légèrement lorsqu'il est engagé dans ledit logement.

L'organe de suspension 9 peut aussi être constitué par une ventouse et, dans ce cas, le logement 12 présente une forme correspondante, ses parois latérales pouvant avantageusement présenter une très légère contredépouille pour assurer le verrouillage du bord périphérique de la ventouse.

Outre ce qui précède, la paroi du récipient 1 présente une concavité 13 communiquant avec le logement 12 et facilitant l'extraction de l'organe de suspension 9 en rendant possible l'insertion d'un doigt ou d'un ongle entre le fond de la concavité 13 et l'organe de suspension 9 qui peut être muni d'une languette 9a.

Comme cela ressort de ce qui précède, pour utiliser le produit contenu dans le flacon 1 dans une cabine de douche ou dans une baignoire, l'utilisateur libère tout d'abord l'organe de suspension 9 puis, en exerçant une légère traction sur cet organe de suspension, il le fait pivoter autour de la traverse 7a de l'étrier 7 qui pivote lui-même autour des axes 3,4. Lorsque l'organe de suspension 9 et l'étrier 7 occupent la position illustrée par la figure 3, l'utilisateur fixe le flacon à un endroit approprié. Si l'organe de suspension 9 est un crochet, il peut être mis en place sur un support de rideau de douche, sur un porte-serviettes, un porte-savon ou tout autre objet faisant saillie du mur ou de la cabine de douche. Si l'organe de suspension 9 est une ventouse, alors celle-ci peut être fixée à l'une des parois de la cabine de douche ou directement au carrelage entourant la baignoire ou sur une glace ou

un autre objet approprié.

Etant donné que les axes 3,4 sont disposés au-dessus du centre de gravité du flacon 1, celui-ci est maintenu dans une position stable et aucune perte du produit qu'il contient ne peut avoir lieu même lorsque le bouchon-capsule 2 demeure ouvert.

La position des axes 3, 4 a pour effet que les branches 5, 6 de l'étrier sont nécessairement d'une longueur supérieure à la moitié de la hauteur du flacon et puisque l'étrier, d'une part, est articulé et que celui-ci, d'autre part, est lui-même articulé à l'organe de suspension, il est possible, sans détacher l'organe de suspension 9, de verser une partie du produit contenu dans le flacon car l'étrier agit ainsi à la manière d'une bielle ou balancelle.

Outre ce qui précède, il est possible, comme cela est illustré à la partie basse de la fig. 2, que le corps du flacon délimite une feuillure 14 dans laquelle le segment 10 reliant l'étrier à l'organe de suspension est encastré. Ainsi l'étrier fait partie intégrante du flacon. La feuillure 10 peut être prolongée sur les parois latérales du flacon pour que les branches 5, 6 soient elles-mêmes encastrées. Bien que cela ne soit pas représenté, on peut de même manière faire venir les axes 3, 4 dans des concavités des parois latérales du flacon, et, comme le montre le dessin, les extrémités des branches 5, 6 présentent avantageusement des encoches 15 pour le montage par clipsage de l'étrier 7 sur les axes 3, 4.

Les fig. 4 et 5 illustrent une légère variante selon laquelle, le flacon est remplacé par un pot 16 pouvant par exemple être fermé au moyen d'un couvercle basculant 17.

Les axes 3, 4 sont réalisés de la même façon que décrit dans ce qui précède, de même que les branches 5₁, 6₁ de l'étrier 7₁ dont la traverse 7a₁ est reliée comme dans l'exemple précédent par une charnière 8₁ à un organe de suspension 9₁. Le pot 16 présentant une largeur nécessairement plus grande que le flacon décrit en référence aux fig. 1 à 3, il est prévu dans la réalisation des fig. 4 et 5 que la feuillure 14₁ logeant l'articulation 8₁ soit formée seulement le long d'une arête de la base du pot 16. Toutes les autres parties du dispositif sont analogues à ce qui est décrit dans ce qui précède et lorsqu'il y a lieu d'utiliser une partie du produit contenu dans le pot, celui-ci est maintenu par son organe de suspension 9 amené dans la position illustrée en traits mixtes.

L'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation représentés et décrits en détail car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre. En particulier, le flacon ou récipient peut être muni d'un seul des axes 3 ou 4, l'organe de suspension étant alors relié à l'extrémité d'une branche unique 5 ou 6 à laquelle il est relié par une articulation formée par au moins une partie amincie pouvant travailler à la torsion ce qui est facilement réalisable en matière synthétique du genre de celle utilisée pour contenir des produits de lavage ou de produits cosmétiques. Il est possible aussi que l'organe de suspension comprenne à la fois une ventouse et un crochet, ce dernier pouvant entourer la ventouse.

Revendications

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

1. Dispositif de suspension pour flacons ou autres récipients devant être utilisés dans une cabine de douche ou une baignoire, caractérisé en ce que le récipient comporte au moins un axe (3, 4) pour au moins une branche (5, 6) reliée par une charnière (8) à un organe de suspension (9), ledit axe (3, 4) étant disposé sur le récipient (1, 16) à un niveau situé au-dessus du centre de gravité de ce récipient.

2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le récipient est muni de deux axes (3, 4) pour l'articulation de deux branches (5, 6, 5₁, 6₁) d'un étrier (7, 7₁) dont la traverse (7a, 7a₁) est elle-même reliée par une charnière (8, 8₁) à l'organe de suspension (9, 9₁).

3. Dispositif suivant l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que le récipient (1, 16) comporte un logement (12) pour l'organe de suspension (9, 9₁).

4. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le logement (12) est prévu pour assurer un verrouillage de l'organe de suspension (9, 9₁).

5. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le logement (12) communique avec une concavité (13) pour faciliter le dégagement de l'organe de suspension (9, 9₁).

6. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le flacon ou pot comporte au moins une feuillure (14, 14₁) pour le logement de la traverse (7a, 7a₁) de l'étrier (7, 7₁).

7. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les branches (5₁, 6₁) de l'étrier (7, 7₁) sont engagées sur les axes (3, 4) par des encoches (15).

8. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que les branches (5, 6) de l'étrier sont logées dans des feuillures du flacon.

9. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que l'organe de suspension (9) est constitué par un crochet (9, 9₁).

10. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que l'organe de suspension (9, 9₁) est constitué par une ventouse.

FIG.1

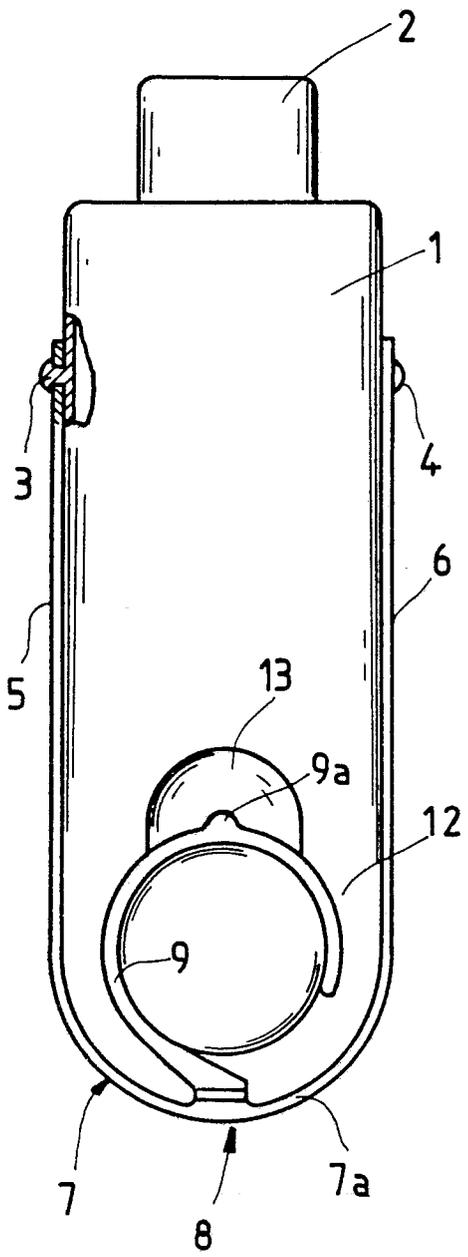


FIG.2

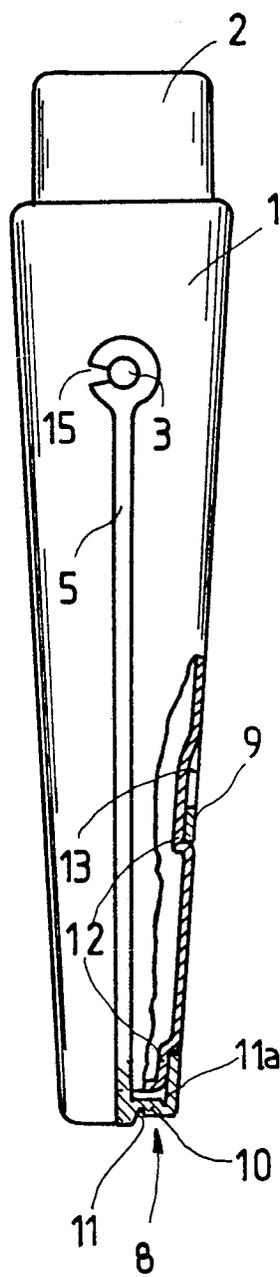


FIG.3

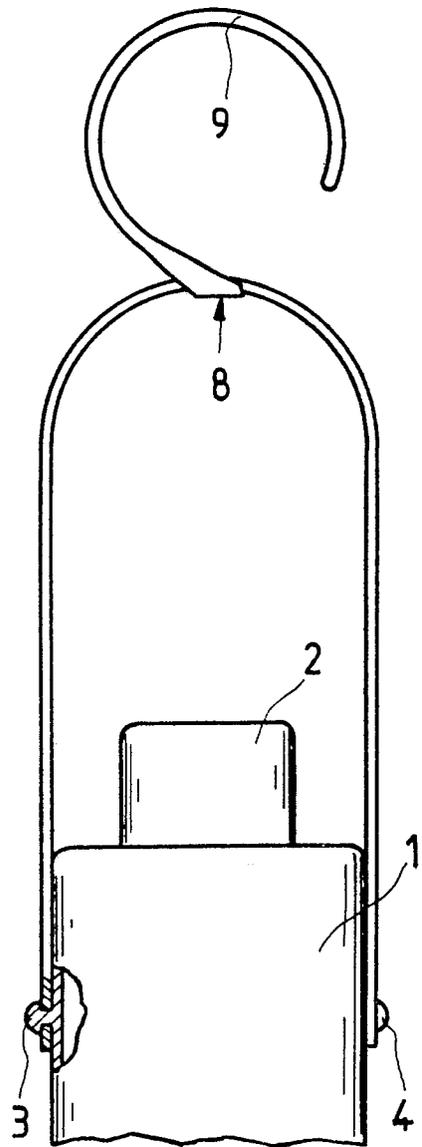


FIG. 4

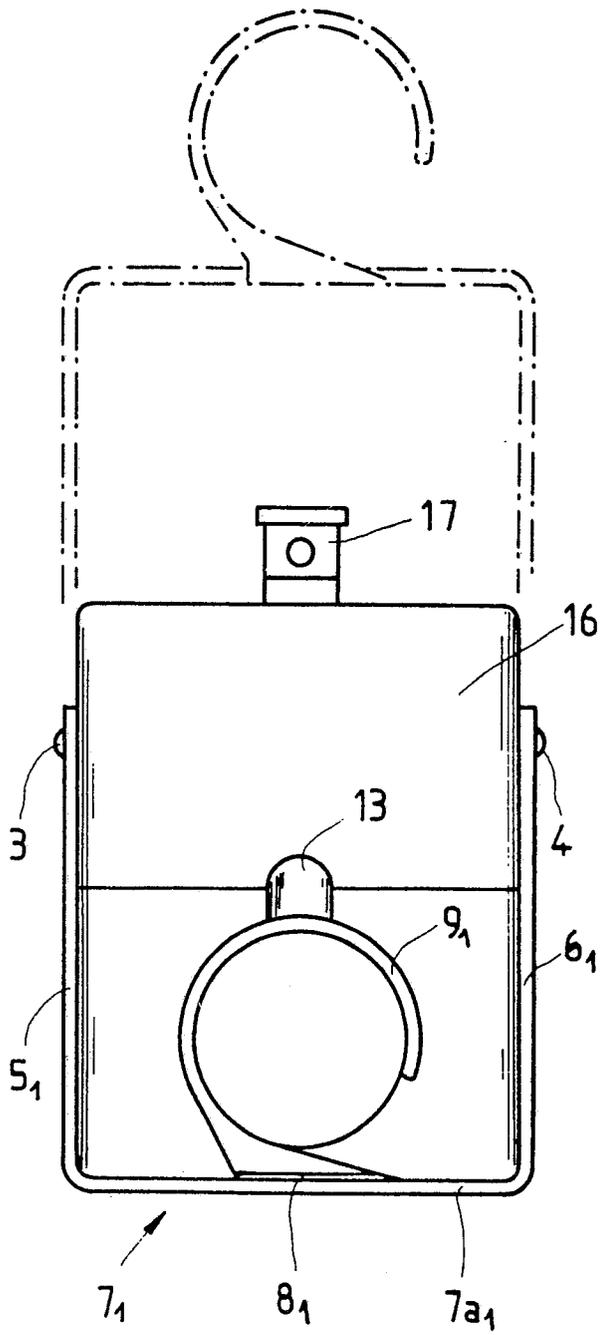
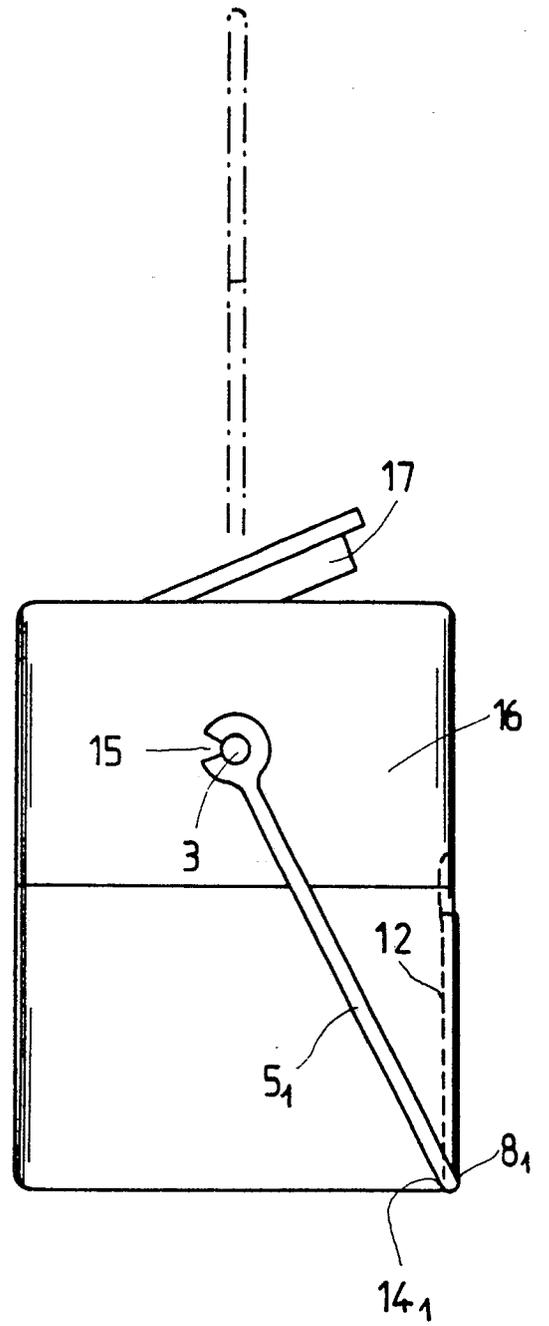


FIG. 5





| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS | | | |
|---|---|--|--|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | Revendication concernée | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4) |
| A | DE-U-8 520 898 (D. BOUHON) * Résumé; figures * --- | 1-10 | B 65 D 25/22 |
| A | GB-A-1 103 159 (SOCIETE FRANCAISE DES LABORATOIRES LABAZ) * Page 1, ligne 80 - page 2, ligne 3; figures * --- | 2,3,4 | |
| A | EP-A-0 063 648 (FUJISAWA PHARMACEUTICAL CO. LTD) * Page 2, ligne 7 - page 5, ligne 24; figures * --- | 1-10 | |
| A | EP-A-0 160 981 (FRANKENWALD-PRESSEREI HORST REBHAN) * Résumé; figures * ----- | 1-10 | |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications | | | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4) |
| | | | B 65 D A 61 M A 47 K |
| Lieu de la recherche | | Date d'achèvement de la recherche | Examineur |
| LA HAYE | | 12-10-1988 | CLARKE A. J. |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES | | T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant | |
| X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire | | | |